

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 19 juin 2013

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DES MAISONS DE SANTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 2 abstentions,

APPROUVE les plans de financement actualisés des trois maisons de santé pluridisciplinaires de la CAGV, tels que présentés ci-dessous :

Site de Villeneuve-sur-Lot :

RECETTES	en € HT	DEPENSES	en € HT
1000 Apport CAGV	841 661	203 Frais d'études, ...	216 800
1311 Subv invest Etat (DETR)	164 500	2131 Construction de bâtiments	1 319 800
1311 Ministère de l'Intérieur	200 000	212 Espaces extérieur	42 500
1312 Subv invest Région	222 939		
1313 Subv invest Département	150 000		
TOTAL	1 579 100	TOTAL	1 579 100

Site de Casseneuil :

RECETTES	en € HT	DEPENSES	en € HT
1000 Apport CAGV	636 650	203 Frais d'études, ...	98 243
1313 Subv invest Département	100 000	2131 Construction de bâtiments	600 407
1311 Subv invest Etat (FNADT)		212 Espaces extérieur	38 000
1312 Subv invest Région			
TOTAL	736 650	TOTAL	736 650

Site de Laroque Timbaut :

RECETTES	en € HT	DEPENSES	en € HT
1000 Apport CAGV	289 040	203 Frais d'études, ...	71 448
1311 Subv invest Etat (DETR)	160 000	2131 Construction de bâtiments	410 368

1311	Subv invest Etat (FNADT)		212	Espaces extérieur	167 224
1312	Subv invest Région	0			
1313	Subv invest Département	200 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)				
TOTAL		649 040	TOTAL		649 040

Le Projet de santé dans sa globalité (les 3 sites) :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	1 767 351	203	Frais d'études, ...	386 491
1311	Subv invest Etat (DETR)	324 500	2131	Construction de bâtiments	2 279 110
1311	Subv invest Etat (FNADT)		212	Espaces extérieur	299 189
1311	Ministère de l'Intérieur	200 000			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	450 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)				
TOTAL		2 964 790	TOTAL		2 964 790

AUTORISE Monsieur le Président à demander :

- auprès de l'Etat
 - o au titre de la DETR 2013

la subvention de 160 000 € pour le site de Laroque Timbaut

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents (conventions de mise à disposition de bâtiments ou de terrains, contrats d'acquisitions, contrat ou convention de financements, ...) se rapportant à cette nouvelle demande de subvention,

DIT que les mouvements de crédits nécessaires à la prise en compte de l'actualisation des plans de financement seront inscrits à la première Décision Modificative de l'exercice 2013 (DM 1).

DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

SOLLICITE du Conseil Général de Lot-et-Garonne :

- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée au renouvellement de petits équipements pédagogiques et à des frais d'hygiène pour la Maison de la Petite Enfance,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à des achats alimentaires, de petit matériel d'hygiène et au réabonnement à une revue spécialisée pour la crèche « la piste aux étoiles » de Casseneuil,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à des achats alimentaires et de petit matériel d'hygiène pour la crèche de Sainte-Livrade,

- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à l'achat de linge, de matériel didactique, de jeux, de matériels de bureau et de cuisine et à l'intervention d'une psychomotricienne pour la crèche Saint-Etienne de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée au ménage quotidien de la crèche Darfeuille de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à l'achat des repas quotidiens de la crèche « les coccinelles » de Laroque Timbaut,
- une subvention de fonctionnement de 1 219 € destinée à l'achats de livres éducatifs, d'ouvrages professionnels, de petit matériel pédagogique, de frais d'intervenants extérieurs et de frais de fonctionnement courant, pour le Relais d'Assistantes Maternelles de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention de fonctionnement de 1 219 € destinée à l'achat de petit matériel bureautique, pédagogique et mobilier et à l'achat de livres pour les Antennes Relais d'Assistantes Maternelles du Roquentin et du Livradais,
- une subvention « projet culturel » de 4 724,62 € pour la mise en place d'activités d'éveil et culturelles au sein des structures petite enfance de la CAGV.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats et de ces animations sont inscrits au Budget de l'exercice 2013 de la CAGV.

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition par la CAGV de l'œuvre de l'artiste plasticien Jean Loup CLEMENT,

DIT que cette acquisition se fera auprès de Madame Sara CLEMENT, fille et légataire de l'artiste pour un prix de 1 500 €,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette œuvre seront inscrits à la première Décision Modificative de l'exercice 2013 (DM 1).

**CONVENTION POUR LA REALISATION DE LA MANIFESTATION CINEMA AU CLAIR DE LUNE
POUR L'ANNEE 2013**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter la convention devant être passée avec l'association Ciné passion pour l'organisation de la manifestation « Cinéma au clair de lune » été 2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que dans le cadre de cette convention, la CAGV apportera une participation financière de 13 813,80 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2013.

CLASSE A HORAIRE AMENAGE MUSIQUE (CHAM) : CONVENTION AVEC LE COLLEGE ANATOLE FRANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention à passer avec le collège Anatole France régissant les modalités d'organisation de la CHAM pour l'année scolaire 2013-2014,

AUTORISE Monsieur le Président à signer celle-ci ainsi que les avenants éventuels pouvant s'y rapporter.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'école de musique, d'art lyrique et de danse.

DIT que ce règlement sera exécutoire à partir de la rentrée de septembre 2013.

PISCINE DE MALBENTRE - MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE SECOURS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et de Secours de la piscine de Malbentre.

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL APPARTENANT AU SERVICE CULTUREL DE LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de prêt à titre gracieux ou onéreux du matériel technique (gradins, grilles d'expositions) du Service Culturel de la Communauté d'Agglomération aux communes membres de la CAGV,

DECIDE de fixer la location des gradins à 100 € les 3 jours,

DIT que le prêt des grilles d'exposition se fera à titre gracieux,

AUTORISE Monsieur le Président, durant toute la durée de son mandat, à signer les conventions formalisant ces prêts ou locations.

ADHESION AU SMAVLOT POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ENTRETIEN DES BERGES DU LOT »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE l'adhésion à compter du 1^{er} juillet 2013 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois au SMAVLOT 47 pour l'exercice de la compétence prévue à l'article 2 alinéa 3 des statuts de celui-ci intitulé « maîtrise d'ouvrage de travaux en rivière sur le Lot »,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation liée à cette adhésion sont inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2013,

DIT que les conventions, marchés ou autre acte de commande publique, passés par la CAGV au titre de l'entretien des berges du Lot et en cours d'exécution à la date du transfert de la compétence (soit le 1^{er} juillet 2013), seront repris par le SMAVLOT dans le cadre d'un avenant prenant en compte la substitution de celui-ci à la CAGV,

DESIGNE

- M. Gilles FERREIRA
- M. Michel MINGO

en qualité de représentants de la CAGV pour siéger au sein de la commission géographique LOT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE DE VIREBEAU ET DE PAUCHOU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Général de Lot-et-Garonne le financement du fonctionnement des aires d'accueil de Virebeau et de Pauchou, à hauteur de 48 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondant au financement de cette opération ainsi que tout avenant destiné à prolonger le bénéfice de ce financement.

RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ELIMINATION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ DE LOT-ET-GARONNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement pour une durée de trois ans de la convention de partenariat passée avec le Comité de la Ligue contre le cancer portant sur le verre collecté sur le territoire communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette nouvelle convention.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECOFOLIO POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES PAPIERS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE la signature du renouvellement pour une durée de quatre ans de la convention passée avec la société agréée ECOFOLIO pour la collecte et le traitement des papiers,

AUTORISE la signature dématérialisée de cette convention par Monsieur Christian LAPORTE, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement de la CAGV.

CESSION D'UNE REMORQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PENNE D'AGENAI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de donner un avis favorable à la demande de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Penne d'Agenais,

AUTORISE la cession à la Communauté de Communes du Canton de Penne d'Agenais de la remorque routière porte caissons,

DECIDE de fixer à 9 000 € (neuf mille euros) le prix de vente de ce matériel,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACQUISITION FONCIERE POUR L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE NOMBEL A SAINTE-LIVRADE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir auprès de la ville de Sainte-Livrade, la parcelle cadastrée AE 37 d'une contenance de 20 262 m² afin de permettre l'extension de la zone d'activités de Nombel,

DIT que cette acquisition se fera au prix de 65 000 € soit approximativement 3,20 € le m²,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au chapitre 21 article 2111 « terrains nus » fonction 90 du Budget Primitif de l'exercice 2013.

ADHESION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES (CIP) DE MARMANDE VAL DE GARONNE-GASCOGNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE l'adhésion de la CAGV au Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) de Marmande Val de Garonne/Gascogne à compter de l'exercice 2013,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation liée à cette adhésion seront inscrits chaque année au Budget de la CAGV,

DECIDE de proposer au CIP de Marmande que Monsieur Jean-Claude MAXANT, Vice-président de la CAGV, soit désigné en tant que Vice-Président de cette structure élargie au territoire du Grand Villeneuvois.

APPROBATION DU REGLEMENT DES AIDES DIRECTES EN FAVEUR DU COMMERCE DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE dans le cadre de la mise en place d'un régime d'aides directes en faveur du commerce et de l'artisanat, le règlement joint à la présente délibération.

ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE LOT ET GARONNE NUMERIQUE ET A LA MISSION A LA CARTE DE MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION TRES HAUT DEBIT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique à compter du 1^{er} juillet 2013 et d'en approuver les projets de statuts,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} juillet 2013 à la Mission à la Carte de mise en place d'infrastructures de communication très haut débit,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation correspondante sont inscrits au budget de l'exercice 2013,

ELIT conformément aux statuts du Syndicat, les membres suivants pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Syndical :

Titulaire : M. Marc TRANCHARD

Suppléant : M. Vincent LIOT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARCHI'MEDE POUR LA COLLECTE DE RADIOGRAPHIES USAGEES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'établissement d'un partenariat avec l'association ARCHI'MEDE pour la collecte des radiographies usagées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec cette association la convention devant intervenir à cet effet

CREATION D'UNE MAISON DU COMMERCE ET LOCATION D'UN LOCAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la création dans le centre-ville de Villeneuve-sur-Lot d'une Maison du Commerce,,

DECIDE de louer, à partir du 1^{er} juillet 2013, un local situé 35 rue de Penne à Villeneuve-sur-Lot afin d'y d'installer ce nouveau service,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le propriétaire de ce local le bail professionnel prévoyant le versement d'un loyer mensuel de 450 €,

DIT que les crédits nécessaires au paiement des loyers correspondants sont inscrits au Budget de l'exercice 2013.

MARCHE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX RATTACHES AU SERVICE « NOUVELLES SOLIDARITES ET PETITE ENFANCE » – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en concurrence, sous forme d'appel d'offres ouvert, en vue de passer un marché de prestations de services de nettoyage des locaux rattachés au service « Nouvelles solidarités et Petite enfance », pour une durée de un an renouvelable expressément trois fois,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement du contrat à intervenir,

DIT que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget des exercices 2013 et suivants de la CAGV.

MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter la remise en concurrence en vue de souscrire les nouveaux contrats d'assurances à effet du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de trois (3) ans, avec la possibilité de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis d'au moins quatre (4) mois,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation,

AUTORISE M. le Président à signer les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir,

DIT que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits qui seront inscrits au Budget des exercices 2014 et suivants de la CAGV.

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE DE MALBENTRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N° 1 POUR LES LOTS 2 à 22 ; N° 2 ET N°3 AU LOT N° 1 GROS ŒUVRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 48 voix POUR et 4 abstentions,**

DECIDE d'accepter les projets :

- d'avenant n° 1 pour les lots n° 2 à n° 22
- d'avenant n° 2 pour le lot n° 1
- d'avenant n° 3 pour le lot n° 1

relatifs aux travaux de construction de la piscine de Malbentre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de ces avenants à intervenir.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE RECETTES DU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame Pascale RAMPILLOU, régisseur de recettes du service de la petite enfance pour un montant de 569 €,

DIT que cette décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot.

TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE, DE DANSE ET DE L'ECOLE D'ART : ANNULLATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DU 2 OCTOBRE 2012

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération n° 160/2012 du 2 octobre 2012,

APPROUVE le principe du non renouvellement de la convention signée annuellement avec l'association « Pas à Pas »,

DECIDE de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, les tarifs de l'Ecole de musique, d'art lyrique, de danse et les tarifs de l'Ecole d'art tels que présentés dans les tableaux suivants :

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE

CAGV

TARIFS / QF	0 € ≤ QF ≤ 490 €	491 € ≤ QF ≤ 900 €	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jardin/ Eveil	10	60	70	80	90	100
Formation Musicale	10	65	70	80	90	100
FM/instrument	10	90	120	155	190	225
2 ^{ème} activité	10	35	45	60	75	90
Adulte FM	10	105	145	185	225	265
Adulte FM/instrument	10	130	170	220	270	325
Danse Initiation	10	65	70	80	90	100
Danse 1 ^{er} cycle	10	90	120	155	190	225
Danse 2 nd cycle	10	130	170	220	270	325
Atelier	10	25	30	40	50	60
Chant lyrique	10	130	170	220	270	325
Chœur	10	25	30	40	50	60
Location Instruments	60	60	60	60	60	60
Gratuité à partir du 3^{ème} enfant						

Hors CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jardin/Eveil	100	110	120	135	150
Formation Musicale	100	120	140	160	180
FM/instrument	225	255	285	320	360
2 nd instrument	90	100	110	125	145
Adulte FM	265	295	335	375	425
Adulte FM/instrument	325	365	405	445	500
Danse Initiation	100	120	140	160	180
Danse 1 ^{er} cycle	225	255	285	320	360
Danse 2 nd cycle	325	365	405	445	500
Atelier	60	65	70	80	95
Chant lyrique	325	365	405	445	500
Chœur	60	65	70	80	95
Location Instruments	60	60	60	60	60

ECOLE D'ART

CAGV

TARIFS / QF	0 € ≤ QF ≤ 490 €	491 € ≤ QF ≤ 900 €	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jeune ≤ 25 ans	10	45	55	65	75	90
Adulte	10	50	65	80	100	120

Hors CAGV

TARIFS / QF	900 € ≥ QF	901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF ≥ 1 501 €
Jeune ≤ 25 ans	70	90	120	150	180
Adulte	90	110	150	200	250

FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS DE MONBALEN ET DE FONGRAVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une navette de bus payante, les mercredis matin, entre les écoles de Laroque Timbaut, Saint-Antoine de Ficalba et l'Accueil de Loisirs de Monbalen,

DECIDE de fixer le prix de celle-ci à 1,60 € par enfant et par trajet, étant entendu que ce prix est intégré dans un tarif spécifique de l'Accueil de Loisirs de Monbalen,

DECIDE de fixer les nouveaux tarifs pour les Accueils de Loisirs de Monbalen et de Fongrave selon la grille suivante :

**ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN ET FONGRAVE : TARIFS DES VACANCES SCOLAIRES
ACCUEIL DE LOISIRS DE FONGRAVE : TARIFS DES MERCREDIS POUR LES ENFANTS SCOLARISES
EN DEHORS DE L'ECOLE DE FONGRAVE**

TARIFS du 01/09/13 au 31/08/14 durant les périodes de vacances scolaires pour Monbalen et Fongrave quand les familles fréquentent l'accueil à la journée

QF en €	QF<400	401<QF<682	683<QF<799	800<QF<1 000	1 001<QF<1 599	QF>1 600
Tarif Journée CAGV	3,20 €	3,40 €	6,80 €	7,00 €	7,20 €	7,60 €
Tarif Journée Hors CAGV	4,70 €	4,90 €	8,30 €	8,50 €	8,70 €	9,10 €

Tarif demi-journée (matin ou après-midi sans repas): ½ tarif jour

**ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN - TARIFS DES MERCREDIS
ACCUEIL DE LOISIRS DE FONGRAVE - TARIFS DES MERCREDIS POUR LES ENFANTS SCOLARISES
A FONGRAVE**

TARIF NORMAL du 01/09/13 au 31/08/14 pour les mercredis sur le temps scolaire

QF en €	QF<400	401<QF<682	683<QF<799	800<QF<1 000	1 001<QF<1 599	QF>1 600
Tarif CAGV	3,10 €	3,20 €	4,90 €	5,00 €	5,10 €	5,30 €
Tarif Hors CAGV	4,60 €	4,70 €	6,40 €	6,50 €	6,60 €	6,80 €

ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN - TARIFS DES MERCREDIS

TARIFS POUR LES ENFANTS BENEFICIANT DE LA NAVETTE BUS DE RAMASSAGE du 01/09/13 au 31/08/14 pour les mercredis sur le temps scolaire

QF en €	QF<400	401<QF<682	683<QF<799	800<QF<1 000	1 001<QF<1 599	QF>1 600
Tarif CAGV	4,70 €	4,80 €	6,50 €	6,60 €	6,70 €	6,90 €

Tarif Hors CAGV	6,20 €	6,30 €	8,00 €	8,10 €	8,20 €	8,40 €
----------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

MISE A DISPOSITION A LA CAGV DE DEUX AGENTS DE LA COMMUNE DE LAROQUE TIMBAUT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de LAROQUE TIMBAUT pour la mise à disposition à la CAGV de Madame Emilie FITTE, ATSEM 1^{ère} classe et de Madame Marjorie CORNEILLE, Adjoint technique 2^{ème} classe, pour une quotité hebdomadaire de 4 heures chacune, durant la période scolaire, sur une durée de un an, à compter du 1^{er} septembre 2013,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2013.

Affiché le 24 juin 2013

**Le Président
Patrick CASSANY**